



Municipalité de Sainte-Croix

CODE DE CONDUITE PATINOIRE EXTÉRIEURE

- Un langage et un comportement courtois sont de mise en tout temps.
- Tous les usagers doivent adopter un comportement préventif en matière de sécurité.
- Il est fortement recommandé, pour les enfants de moins de 10 ans, d'être accompagnés par un adulte.
- Il est fortement recommandé à tous les joueurs de hockey de porter un casque protecteur avec visière lorsqu'ils se trouvent sur la glace.
- Pour la sécurité des usagers, effectuer des tirs le plus près de la surface de la glace.
- Il est interdit de fumer ou de « vapoter » sur la glace et près des installations.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue sur une propriété municipale.
- Il est interdit de promener tout animal sur la surface glacée.
- Il est obligatoire de respecter les horaires établis par le Service des loisirs.

*La Municipalité se dégage de toute responsabilité découlant de l'utilisation de la patinoire extérieure

Pour signaler un problème ou pour tout renseignement:

Service des loisirs,
418-926-2133

loisirs.sainte-croix@globetrotter.net